

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
du 4 avril 2025

Date de convocation : 25/03/2025

Déposé en ligne le

20 MAI 2025

Ordre du Jour :

- 23) approbation du compte de gestion 2024
- 24) approbation du compte administratif 2024
- 25) affectation de résultats 2024
- 26) Vote du budget prévisionnel 2025
- 27) vote du taux des taxes 2025

Présents : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle

Messieurs DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absents excusés : M. CHÉRAMY Jacky qui a donné pouvoir à M. DELGADO Louis
Mme LANDRÉ Béatrice qui a donné pouvoir à Mme CHÉRAMY Laure-Aline,

Absents non excusés : M. MARCO Benjamin, M. TYTGAT Loïc

Mme CHÉRAMY Laure-Aline a été désignée secrétaire de séance ;

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

2025-23 approbation du compte de gestion 2024

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures.

Le tableau fourni par le trésor public est projeté. Mme JOLY-LAVRIEUX demande si la mairie a perçu toutes les subventions pour la maison de santé. Il lui est répondu que la mairie est toujours en attente de sa perception.

Considérant un excédent en section de Fonctionnement d'un montant de : 439 000.30 €, un excédent en section d'Investissement d'un montant de : 64 036.75 € et un reste à réaliser positif de 136 978.55 € Soit un résultat cumulé de clôture du compte de gestion de la commune de :

- déficit d'investissement de : 196 887.55 €
- excédent de fonctionnement de : 1 011 668.30 €

Les membres présents votent, à l'unanimité des membres présents le compte de gestion du budget commune.

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

☐ déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part les démarches nécessaires auprès de l'administration.

2025-24 approbation du compte administratif 2024

M. DELGADO présente le tableau des résultats du compte administratif 2024.

Le Conseil Municipal, ayant :

- * 14 membres en exercice
- * 10 membres présents, hors la présence de Mme BOULAY

A délibéré sur le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2024, dressé en collaboration avec Monsieur Gilles DUPIN, Trésorier, et Madame DEFAUX sous la présidence de Monsieur Louis DELGADO, l'Adjoint délégué au Maire, laissant apparaître un excédent de clôture en section de Fonctionnement d'un montant de : 439 000.30 € et un excédent de clôture en section d'Investissement d'un montant de : 64 036.75 € et un reste à réaliser positif de 136 978.55 €.

A approuvé à :
- voix pour : 12
- voix contre : 0
- abstention : 0

2025-25 affectation de résultats 2024

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2024.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent cumulé de Fonctionnement de 1 011 668.00
- un déficit cumulé d'Investissement de 59 909.00
- un solde positif de restes à réaliser 136 978.55

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil municipal,

I - DECIDENT :

☐ d'affecter le résultat excédentaire de Fonctionnement comme suit :

A titre obligatoire

- au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'Investissement (résultat cumulé et restes à réaliser)
..... 59 909.00

Le solde disponible a été affecté comme suit :

- affectation de l'excédent de Fonctionnement (ligne 002) 951 759.00

II - DECIDENT :

☐ d'affecter le résultat déficitaire de Fonctionnement à la ligne 002 (déficit de Fonctionnement reporté)
..... 0.00

2025-26 Vote du budget prévisionnel 2025

Madame BOULAY Maryvonne, Maire, présente aux membres du Conseil municipal présents le budget primitif de la commune au titre de l'année 2025, qui s'équilibre en :

- section de fonctionnement à 2 156 526.19 €
- section d'investissement à 1 078 553.99 €

Mme JOLY-LAVRIEUX demande d'augmenter l'enveloppe concernant la part des fournitures scolaires. Mme BOULAY lui répond qu'il aurait fallu en parler lors des commissions finances. Mme MOTTIER demande si tous les crédits des articles sont utilisés, il est répondu oui. M. GAUTHIER dit que l'on pourrait verser une subvention exceptionnelle, Mme CHERAMY lui dit que cela a déjà été fait quand les éditions des livres ont changé. M. GAUTHIER dit que le montant donné pour les fournitures scolaires à Vendôme est de 40 €/enfant, Mme JOLY-LAVRIEUX lui répond qu'à Naveil il est de 80 €/enfant. Mme CHERAMY informe que les enseignantes ne se plaignent pas. Mme BIGOT dit que l'on peut apporter des réponses s'il y a une demande éventuelle.

Mme JOLY-LAVRIEUX demande des informations complémentaires sur les lignes de compte 615221 et 615231. M. GAUTHIER dit que concernant la voirie, il est prévu le curage de tous les fossés et le débarnage d'une grande partie des voies communales.

Mme LANDRE prend part à la séance à 20 h 10.

Mme JOLY-LAVRIEUX dit que l'on n'arrive pas à voir ce qui est envisagé en travaux et en « noisettes ». Elle demande également s'il est prévu un rafraîchissement du lavoir à l'occasion de l'exposition.

Mme BOULAY informe que les montants de la DGF ont été communiqués hier, une baisse de 7 582 € va nous concerner.

Mme BOULAY informe que cette année, la mairie n'aura pas recours à un emprunt pour réaliser les travaux.

Mme BOULAY cite les travaux envisagés :

Pose de jeux à côté du city park

Réfection de la toiture de l'école

Transformation du local rue de Galette en studio

Réfection de la toiture du club house tennis

Réfection des menuiseries du club house

Création chemin piéton maison de santé

Désimperméabilisations de la cour de l'école

Aménagements des abords de la mairie

Enfouissements des réseaux aux abords de la mairie
Achat de la boulangerie
Travaux à la boulangerie
Étude sur le devenir de la maison crozier
Réfection local 1 rue de danzé
Achat de couverts pour la salle polyvalente
Travaux de voirie Vaumoreau
Travaux de voirie Boisvinet
Achat master services technique
Achat pupitre mairie

Après en avoir délibéré, par 1 abstention et 11 voix pour, les membres du Conseil municipal votent le budget primitif 2025 de la commune tel que stipulé ci-dessus et autorisent les dépenses aux chapitres pour la section de fonctionnement et à l'article pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré par à l'unanimité décide d'autoriser le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2025 à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 3 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement et 3 % de la section d'investissement.

- D'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

2025-27 vote du taux des taxes 2025

Madame BOULAY Maryvonne, Maire, présente aux membres du Conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 sur les bases d'imposition prévisionnelles suivantes :

- taxe foncière bâtie:.....1 054 000.00
- taxe foncière non bâtie :.....100 400.00
- taxe d'habitation :.....141 800.00

Les produits issus auparavant de la taxe d'habitation sont versés sous forme de compensation. Il convient donc de décider des taux de la taxe foncière bâti et non bâti et de la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Mme BOULAY informe que si la commune ne fait pas d'efforts sur les taux des taxes, les subventions que nous percevront vont diminuer car cela est aussi étudié.

Après en avoir délibéré lors du vote des Budgets Primitifs, les membres du Conseil municipal ont décidé à l'unanimité des présents que le taux des taxes suivantes, soit :

- taxe foncier bâti :.....48,87 % (24.40% département et 24.47% commune)
- taxe foncier non bâti :.....55,15 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 20.78 %

La séance est levée à 21h45

Fait le 04/04/2025, à Azé

Le Maire

BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance



CHÉRAMY Laure-Aline

